

4 JUIN 2020
SUR ZOOM

La mise en œuvre des obligations internationales en matière de droits économiques, sociaux et culturels dans les législations cantonales

défis et bonnes pratiques

Programme

14h00 Evelyne Schmid (UNIL): **Mot de bienvenue**

Valérie Berset Bircher (Ambassadrice, SECO) : **Mise en œuvre des recommandations de l'ONU**

Patricia Schulz (ancienne directrice BFEG, 1994-2010): **Le législateur cantonal et l'élimination des discriminations à l'égard des femmes**

Raphaël Marlétaz (UNIL): **Le législateur cantonal et la pauvreté**

Constance Kaempfer (UNIL): **Le législateur cantonal et les gens du voyage**

15h00 **Pause**

15h10 **L'interaction entre la société civile et les parlements cantonaux:**

Expériences, bonnes pratiques et idées pour l'avenir

avec: Pascale Byrne-Sutton (ATD Quart Monde), Christophe Golay (AdH), Gabriela Medici (USS)

Raphaël Rey (ODAE), Léa Winter (FIAN Suisse)

16h15 **Fin**

Le droit international s'adresse parfois aux législateurs cantonaux et exige d'eux qu'ils prennent des mesures législatives, par exemple pour mettre en œuvre des obligations découlant de la protection des droits humains. En novembre dernier, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels (DESC) des Nations unies a rendu publiques ses recommandations à la Suisse suite à son examen. Le Comité encourage la Suisse à renforcer les mécanismes de coordination entre la Confédération et les cantons afin d'assurer la pleine mise en œuvre des droits humains dans le système fédéral. Quel est le rôle des législateurs cantonaux et comment est-ce que la société civile peut-elle mobiliser le droit international en matière des droits humains dans les processus législatifs cantonaux?

Événement sur Zoom. Le lien de connexion vers la salle virtuelle vous sera envoyé par courriel après votre inscription.

Inscription gratuite mais obligatoire.

<http://wp.unil.ch/ilsp/project-events/>



FONDS NATIONAL SUISSE
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE



UNIL | Université de Lausanne
Ecole de Droit